

Challenge Départemental VTT 2023



Les associations VTT LES LEUPS, AOS COURMELLES, RETZ BIKE CLUB
avec le concours des membres de la CSD VTT

Organisent

Le Challenge Départemental UFOLEP VTT X-Country 2023

1) [Calendrier](#)

1ère manche	22-JANVIER-2023	COURMELLES	AOS COURMELLES
2ème manche	12-FÉVRIER-2023	BRAINE	AOS COURMELLES
3ème manche	26-FÉVRIER-2023	ST CHRISTOPHE À BERRY	AOS COURMELLES
4ème manche	05-MARS-2023	VAUXBUIN	AOS COURMELLES
5ème manche	19-MARS-2023	HAMEAU DE BERNAGOUSSE	VTT LES LEUPS
6ème manche	16-AVRIL-2023	VILLERS-COTTERETS	RETZ BIKE CLUB
Finale			

2) Horaires

À partir de 13H30 par vagues successives suivant les catégories

3) Inscriptions : (par manche)

Lors de l'inscription, les licences devront être systématiquement vérifiées pour les licenciés et les certificats médicaux pour les non licenciés ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs. Pour les licenciés UFOLEP Aisne le carton VTT est obligatoire sur chaque épreuve, en cas de non présentation le licencié ne sera pas classé sur l'épreuve.

TARIF INSCRIPTION PAR COURRIER TELEPHONE OU E-MAIL

4,00€	Jeunes 9/10 11/12 13/14 15/16 ANS
5,00€	Adultes

TARIF INSCRIPTION SUR PLACE

8,00€	Jeunes 9/10 11/12 13/14 15/16 ANS
8,00€	Adultes

4) Catégories admises :

Fédération UFOLEP

• **MASCULINS :**

- Jeunes de 11 et 12 ans (Masc. Et Fém.) : Né en 2011-2012
- Jeunes de 13 et 14 ans (Masc. Et Fém.) : Né en 2009-2010
- Jeunes de 15 et 16 ans (Masc. Et Fém.) : Né en 2007-2008
- Adultes de 17 à 19 ans : Né en 2004-2006
- Adultes de 20 à 29 ans : Né en 1994-2003
- Adultes de 30 à 39 ans : Né en 1984-1993
- Adultes de 40 à 49 ans : Né en 1974-1983
- Adultes de 50 à 59 ans : Né en 1964-1973
- Adultes 60 ans et plus : Né en 1963 et avant

• **FEMININES :**

- Adultes de 17 à 29 ans inclus : Née en 1994-2006
- Adultes de 30 à 39 ans : Née en 1984-1993
- Adultes de 40 ans et plus : Née en 1983 et avant

* **TAMDEMS:**

- Hommes : chaque pilote devra être âgé de plus de 17 ans
- Mixtes : chaque pilote devra être âgé de plus de 17 ans

Fédération FFC

Sont acceptés : Les coureurs FFC Access 1,2,3,4 ou Open 3 catégories "U19" juniors, cadets, féminines.

Fédération FSGT

Sont acceptés : Les coureurs FSGT de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{ème} et 1^{ère} catégorie.

Non licenciés

Les coureurs non licenciés devront fournir une attestation de réponse au questionnaire de santé ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

5) Équipements :

Tout VTT en état sous réserve du respect des normes de sécurité notamment :

- Extrémités du guidon bouchées
- Protection des parties saillantes

Port du casque obligatoire

L'utilisation d'un VTT présentant un danger pour son pilote ou les tiers peut être interdit de départ.

Le changement de roue et de VTT est interdit pendant l'épreuve.

Port du maillot du club obligatoire ainsi que le cuissard (maillots publicitaires ainsi que maillots de groupes sportifs interdits).

6) Attribution des points :

1 seul et unique classement par catégories sans distinction d'appartenance (UFOLEP, FFC, autres fédérations, non-licencié).

Attention : la participation aux 6 manches est obligatoire pour entrer dans le classement final.

Classement individuel : pour toutes les catégories, les points seront attribués en fonction de la place du concurrent dans sa catégorie.

Le premier recevra 60 points, le second 57 points, le troisième 55 points, le 4ème 53 points, le 5ème 52 points, le 6ème 51 points et ainsi de suite.

À l'issue du challenge, le classement général sera obtenu par l'addition des résultats de toutes les manches du challenge.

Cas des ex-æquo : En cas d'ex-æquo (pour les trois premières places par catégories, le départage se fera au nombre de victoires dans la catégorie, puis au nombre de 2ème place, voire de la 3ème place si nécessaire.

Si le coureur ayant abandonné a effectué au moins un tour et a donc été pointé, il pourra être classé à l'issue de l'épreuve.

7) Résultats récompenses :

Les résultats doivent être affichés très rapidement après l'arrivée de façon à pouvoir régler les litiges éventuels.

Aucune réclamation ne sera acceptées 30 minutes après l'affichage des résultats, et le classement, à partir de cet instant, sera considéré comme exact.

A l'issue du classement de l'épreuve les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés, ainsi que le premier licencié des autres fédérations, et non licencié.

Le classement final du challenge et la remise des récompenses officielles interviendront à l'issue de la dernière manche du challenge. Chaque vainqueur par catégories, recevra un trophée du challenge. Les 2ème et 3ème seront aussi récompensés ainsi que les autres concurrents.

Tout vététiste récompensé devra porter les couleurs de son club.

8) Règlement :

Pour tout problème technique ou réglementaire, prière de se reporter au règlement national VTT ufolep.